

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 6 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : Mmes BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, MM. BERNADAS, MARSAGUET, DUPOUY, MEGE, PIAT, SANCHEZ, VALTON.

**Absents-excusés** : Mme LACAVE-PISTAA, MM. MICHON, TIRET-CANDELE (pouvoir à Mme RODRIGUEZ)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

**1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2017**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir*

**2°) Adhésion au contrat groupe pour les agents de la collectivité**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a obligation de s'assurer contre les risques financiers liés au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux.

Actuellement la commune est assurée chez Groupama : taux de cotisations 5,67 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,83 % pour les agents relevant du régime général de sécurité sociale.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la **Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)** comme assureur et **SOFCAP** (Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. : le taux de la prime est fixé à **4,93%**,
- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale

avec un taux unique de **1,00 %**.

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à **compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018** pour une durée de 4 ans,

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir***

### **3°) Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un non titulaire**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet, compte tenu de la diminution du nombre d'enfants à l'école. Actuellement à 28 h hebdomadaires, Mme le Maire propose de le porter à 26 heures 15 hebdomadaire en moyenne.

Le Conseil municipal décide donc de porter **de 28 heures à 26 heures 15** le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint d'animation, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir***

### **4°) Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au Conseil municipal la création de deux emplois d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : un à temps complet et l'autre à temps non complet (22 h) hebdomadaire. Le Conseil Municipal décide de créer ces deux postes à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir***

### **5°) SDEPA : financement de travaux d'électrification rurale**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation de la propriété MALEIG Laurent**.

Les travaux seront confiés à l'Entreprise **CEGELEC**.

Mme le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale FACE AB (Extension aérienne) 2017", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux, charge le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux et en approuve le financement ci-après :

Coût total : 6 893,38 € dont 1 358.55 € financer par la commune sur fonds propres.

## **6°) Augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du **27 juin 2016**, le tarif de la cantine a été fixé à **3,35 euros par élève et par repas**, à **5,50 € par adulte et par repas** et le tarif de la garderie à **1,30 euros par élève et par vacation**.

Compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire et du service proposé, le Conseil Municipal propose et vote les tarifs suivants :

- ° Prix d'un repas enfant : **3,40€**
- ° Prix d'un repas adulte : **5,60 €**
- ° Prix d'une vacation « garderie » : **1.30 €** par enfant
- ° Mercredi matin : une seule vacation (1.30 €) sera facturée par enfant pour la garderie du matin et / ou du midi.

**Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la rentrée 2017.**

## **7) Divers**

### a) **Elections législatives** :

Les bureaux seront ouverts de 8h à 18 h

#### **Composition du bureau** :

Présidente : Martine Rodriguez ;

Assesseurs : Sandrine BERSANS et Pierre MARSAGUET

Secrétaire : Georges MEGE

### b) **Ecole** :

Mme le Maire remercie Jean PIAT qui a aidé André à réaliser les peintures de marelle dans la cour de l'école et à la cantine.

### c) **Cérémonie du 8 mai 2017** :

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont assisté à la cérémonie.

### d) **Signalisation pour les handicapés** :

Des places pour handicapés ont été réalisées au sol par un marquage à la peinture, devant la mairie et en face de l'église.

### e) **Feu de la Saint-Jean** :

Le traditionnel feu de la Saint-Jean aura lieu le **vendredi 23 juin 2017** : chacun amène son pique-nique. Des pâtisseries seront confectionnées par le conseil municipal.

f) **PLUI** :

Le conseil municipal est convoqué à une réunion d'information le 27 juin 2017 à Artiguelouve.

g) **Démission du 1<sup>er</sup> adjoint** :

Florent BERNADAS a démissionné de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint mais il reste conseiller municipal.

h) **Voirie** :

Une réunion de la commission voirie aura prochainement lieu pour faire le point sur les travaux à réaliser.

i) **Transport scolaire** :

Les parents des enfants de l'école primaire devront inscrire leurs enfants auprès du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU) à la Communauté d'Agglomération de PAU Béarn Pyrénées.

Les parents des enfants qui vont au collège inscriront leurs enfants auprès du Conseil Départemental.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 23 h 10

*Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.*